

DIU Santé travail

**Enseignement
en présentiel**

Avec les nouvelles dispositions introduites par la réforme en santé au travail, de nouvelles catégories de professionnels viennent déjà renforcer les équipes de santé au travail pour répondre aux besoins croissants résultant du développement industriel et économique, de l'évolution du monde du travail et aux besoins des entreprises en matière de santé et sécurité au travail (Directive du Conseil n° 89/391/CEE du 12 juin 1989 et Décret n° 2003-546 du 24 juin 2003).

Le programme pédagogique a été revu et validé par le Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine et Santé au Travail. L'organisation de la formation répond au Décret n°2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers de santé au travail et l'Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail.

Aussi, il est important que les infirmiers soient des collaborateurs efficaces capables de porter ou de participer à des projets novateurs en matière de promotion de la santé et de prévention des risques professionnels, y compris dans les services de santé et sécurité au travail.

D'autre part, il semble souhaitable que les infirmiers soient en capacité d'assurer des consultations infirmières en s'appuyant sur des protocoles mis au point en collaboration avec les médecins. Ceci, dans le contexte actuel de la démographie médicale, devrait permettre d'optimiser le temps consacré par les médecins à leur activité. Il apparaît donc nécessaire de proposer aux futurs professionnels, ainsi qu'à ceux déjà en fonction, une formation diplômante pour répondre à ces besoins.

Objectifs

- › Être capable de se situer dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre économique, juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail.
- › Être capable de participer à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail.
- › Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer les interrelations entre travail et santé humaine.
- › Contribuer à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans l'entreprise ou le service de santé au travail.
- › Savoir valider l'identification d'un problème de santé ou une demande en concertation avec l'équipe.
- › Être capable d'effectuer une consultation infirmière suivant un protocole approprié et adapté.
- › Contribuer à la surveillance de la santé des salariés.
- › Être capable de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement.
- › Connaître les éléments de gestion d'un service de santé au travail.
- › Développer des aptitudes au travail en équipe, à l'auto-entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail.
- › Utiliser les compétences acquises.
- › Maîtriser les outils informatiques

Compétences acquises à l'issue de la formation

La formation permet :

- › D'acquérir une approche systématique des problèmes de santé dans son environnement.
- › D'argumenter ses choix.
- › De savoir utiliser une méthodologie de travail.
- › De construire des outils nécessaires à l'évaluation des besoins de santé individuels et collectifs et mettre en œuvre une stratégie d'intervention et d'évaluation de projet.
- › De maîtriser les techniques de communication.
- › D'intégrer la démarche de travail de recherche appliquée dans la pratique professionnelle.
- › De savoir transmettre ses connaissances et appliquer son savoir faire en ce qui concerne la promotion de la santé, l'éducation pour la santé.

Public ciblé

Ne sont autorisés à s'inscrire que les infirmier(e)s titulaires du Diplôme d'État.
Ce diplôme est ouvert uniquement à la formation continue.

Responsables pédagogiques

- › Isabelle BALDI
*Professeur des universités
Praticien hospitalier*
- › Michel DRUET-CABANAC
*Professeur des universités
Praticien hospitalier*
- › Camille CARLES
*Maître de conférence universitaire
Praticien hospitalier*

Équipe pédagogique

- › Jean-Michel HUGUET
Infirmier DIUST
- › Agnès BONNELL
Infirmière DIUST
- › Marjorie ESPIGA
Infirmière DIUST
- › Christelle SEGUY-BOUCHILLOUX
Infirmière DIUST

Assistante pédagogique Bordeaux / Limoges

- › Cécile DUBOURG
cecile.dubourg@u-bordeaux.fr
05 57 57 46 28

Service formation continue Isped

- › isped.fc@u-bordeaux.fr

En collaboration avec :



Renseignements et candidatures

Demande de renseignements et devis : à partir de fin mars
cecile.dubourg@u-bordeaux.fr

Dépôt des candidatures :
Du 1^{er} mai au 13 juin 2024

Dossiers soumis à la sélection fin juin.

Organisation

	Nombre d'heures
6 modules de 5 jours (6 x 30 heures) à Limoges ou à Bordeaux et préparation du travail « conduite de projet des vendredis » (6 x 5 heures)	210 h
Regroupement de 2 journées avec les coordonnateurs régionaux (6 semaines avant la soutenance des mémoires) - Septembre 2023 à Bordeaux	16 h
2 jours de soutenance de mémoires (dont une journée de soutenance blanche) Novembre 2023 à Bordeaux	16 h
1- Nombres d'heures avec présence des enseignants	242 h
Stage interne dans le service de santé au travail de l'infirmier	105 h
Travail sur le mémoire (minimum 200 heures)	200 h
2 - Travail personnel hors présence des enseignants	305 h
Nombre d'heures d'enseignement 1 + 2	547 h
3 mois de stage externe pour les étudiants ne travaillant pas en service de santé au travail	420 h
3 - Stage	420 h

Durée

L'enseignement est organisé entre les mois d'octobre et juin de l'année universitaire. L'évaluation finale sera réalisée par la soutenance du mémoire en novembre. Cet enseignement ou la validation finale pourra être réalisé sur 2 années universitaires consécutives mais cet allongement est peu recommandé et sera décidé par l'équipe pédagogique au cas par cas. 3 modules ont lieu à Bordeaux et 3 modules à Limoges.

Validation de l'enseignement

• Validation globale

Le DIU ST sera attribué après avoir suivi les 6 modules, rédigé un rapport de stage (si le stagiaire n'exerce pas dans un service de santé au travail) et soutenu le mémoire final d'application.

• Validation des modules

La présence du stagiaire est obligatoire à chacun des modules. Il lui sera demandé des travaux en rapport avec le mémoire final.

Ces travaux ne seront pas notés mais commentés en cours. En cas d'absence à un module, l'équipe pédagogique évaluera les motifs de cette absence.

• Validation du stage

En interne : pour les candidats en service de santé au travail : le stage se déroulera au sein du service de santé au travail encadré par son médecin du travail ou son tuteur.

En externe : pour les candidats n'étant pas dans tué sur différentes périodes en discontinu sur l'année. Il sera validé par le mémoire. Ce rapport doit reprendre le plan classique de la rédaction scientifique. Les critères d'évaluation répondent aux mêmes modalités que les travaux d'avancement en rapport avec le mémoire final d'application. Le stage devra répondre à des objectifs déterminés en commun par le candidat, le maître de stage ou le directeur d'enseignement. Il pourra être effectué en différentes périodes.

• Mémoire

Le mémoire de 30 pages maximum portera sur un travail de recherche appliquée à partir d'une situation dans l'entreprise où a travaillé le stagiaire. Le thème sera choisi par le candidat en accord avec le directeur d'enseignement.

Il est souhaitable que le tuteur soit le directeur de mémoire. Celui-ci donnera son avis sur la qualité du travail. Dans les services inter-entreprises, le médecin tuteur et le médecin coordonnateur donneront leur avis. La soutenance aura lieu devant un jury inter-régional composé de l'enseignant de la région, d'un enseignant au moins d'une autre université, d'un médecin d'un service de santé au travail et d'un médecin inspecteur régional ou de son représentant. Seront considérés reçus au mémoire, les stagiaires ayant obtenu une note générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

Tarifs

Les frais de déplacement et d'assurance personnelle sont à la charge du stagiaire.

Formation continue : Adultes en reprise d'études **

- non financée : 3500 € de frais de formation + droits de scolarité*
- financée : 3500 € de frais de formation + droits de scolarité*

* 170 € pour 2023-2024

** Les publics de la formation continue dans l'enseignement supérieur sont des Adultes en Reprise d'Études (ARE). Cela concerne :

Les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique ; Les demandeurs d'emploi ; Les non-salariés (professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants) ; Les particuliers, inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie. Pas de possibilité de VAE.

En cas d'inscription à plusieurs DU la même année, réduction des droits administratifs à partir de la 2^{ème} inscription (136 € pour 2023-2024).

Programme

➤ Mod. 1 - Bordeaux : Environnement humain, social et juridique de la santé au travail

Le monde du travail, place de l'entreprise dans la vie économique et sociale
Cadre juridique et organisationnel de la santé au travail.

Protection sociale et santé au travail
Prévention de la désinsertion professionnelle : les bases

Réglementation de l'exercice de la profession d'infirmier et autres acteurs

Organisation de la Santé au travail en Europe et dans le monde. Sociologie du travail, des organisations
Recueil d'informations en santé au travail
Relation et déontologie en santé au travail
Conduite de projet

➤ Mod. 2 - Limoges : Les relations travail/santé - 1^{ère} partie

Introduction, adéquation travail-Homme-Santé (danger-risque)
Méthodologie d'évaluation générale des risques professionnels
Risques chimiques, outils métrologiques
AT, Arbre des causes, maladies professionnelles, organismes de prévention généraux et en particulier

de la désinsertion professionnelle
Indicateurs exploitables dans l'entreprise, AT/MP
Notions de base en épidémiologie, élaboration d'un protocole de recherche
Physiologie du travail
Conduite de projet (suite)

➤ Mod. 3 - Bordeaux : Pratique de la santé au travail - 1^{ère} partie

Entretien infirmier : élaboration d'un protocole d'entretien, diagnostic infirmier, suivi, mise en pratique et retour d'expérience
Gestion d'un service de santé au travail. Adaptation Travail / Homme et handicap, maintien dans l'emploi
Évaluation des risques physiques (contraintes posturales et mouvements répétés), ergonomie, amélioration du milieu du travail
Santé mentale et psychopathologie du travail, évaluation des risques
Conduite de projet (suite)

➤ Mod. 4 - Limoges : Les relations travail/santé - 2^{ème} partie

Pathologies liées au travail et maintien en emploi
Connaissance et évaluation des risques professionnels, actions collectives de prévention des risques professionnels :

- Conséquences du travail de nuit
- Risques physiques (ambiances lumineuses et sonores, vibrations, radioprotection)
Différents groupes de population au travail
Promotion de la santé : introduction
Conduite de projet (suite)

➤ Mod. 5 - Bordeaux : Pratique de la santé au travail - 2^{ème} partie

Surveillance médicale
Traçabilité des expositions professionnelles
Prévention de la désinsertion professionnelle : la pénibilité et maintien en emploi
Promotion et éducation pour la santé, principes de base
Outils de communication, stratégies de communication en entreprise
Conduite de projet (suite)

➤ Mod. 6 - Limoges : Pratique de la santé au travail - 3^{ème} partie

Notions de base en santé publique.
Veille sanitaire.
Évaluation en santé au travail.
Risques technologiques majeurs.
Soins en entreprise, soins d'urgence, vaccinations.
Conduite de projet (suite)

Candidature

Mode d'emploi

Dossier de candidature et informations générales à demander impérativement au secrétariat pédagogique par mél. : cecile.dubourg@u-bordeaux.fr, à partir de fin mars 2024.

Sélection fin juin 2024 - Réponse aux candidats début juillet 2024.

Pour information, les pièces qui vous seront demandées à l'ouverture de [ecandidat](#) à partir du 1er mai 2024, sont :

- 1) Une copie du Diplôme d'Etat
- 2) Une lettre de motivation
- 3) Un curriculum vitae
- 4) Dossier de candidature (transmis par le secrétariat) avec photo

N.B : Une acceptation de prise en charge de l'employeur ou de l'organisme financeur est demandée (si financement pris en charge).